RELATION

Des horreurs commises au Château de Buzet, appartenant à M. de Clarac, Chevalier de Saint-Louis, Maréchal des Camps & Armées du Roi, dans la nuit du 8 au 9 Janvier 1791.

I N attendant que M. de Clarac puisse mettre fa défense dans tout son jour, il importe à son honneur & à la vérité d'exposer aux yeux du public impartial le récit fidele des faits que la méchanceté a défigurés; & que des folliculaires imprudens ont répandus, fans les connoîtres.

Le vendredi, septieme du mois de Janvier, M. de Clarac dinant à Saint-Sulpice de la Pointe, fut instruit que M. d'Escayrac, Colonel des Grenadiers Royaux de Guienne, son parent & fon ami, venoit d'arriver chez lui avec M:

Caminel.

Il partit aussitôt pour aller les recevoir.

M. d'Escayrac avoit laissé derrière lui un domestique negre, auquel il avoit recommandé d'aller doucement, afin de ménager son cheval chargé d'un gros porte-manteau. Ce negre avoit avec lui un domestique de M. de Tauriac, qui l'avoit accompagné pour lui montrer le chemin de Saint-Urcisse à Buzet.

Depuis quelque temps on avoit juré la perte de M. de Clarac: le negre ayant dit qu'il alloit au Château, fut aussité arrêté & conduit, avec son compagnon & leurs chevaux, dans une auberge où l'on avoit établi le corps-de-garde.

A

Instruit de cette arrestation, M. de Clarac écrivit tout de suite au Maire de Buzet, pour lui donner toutes les explications nécessaires sur le compte des deux prisonniers, & le prier de leur faire rendre la liberté.

La lettre resta sans réponse, & on retint le domestique qui la portoit.

M. de Clarac en envoya un fecond pour réitérer la même priere, & pour demander qu'on rendît au moins les chevaux & le porte-manteau, qu'on avoit eu le temps de vérifier, & dans lequel on n'avoit rien trouvé de fuspect : tout fut refusé.

Il se forma en même-temps un attroupement qui annonçoit de mauvais desseins. La gardenationale de Bessiere étoit venue se joindre à celle de Buzet, & si elle s'en retourna le même jour, ce ne sut qu'avec la promesse de revenir le lendemain. Celle de Buzet s'empara des environs du Château & en intercepta toutes les avenues, en plaçant des sentinelles du côté du jardin, de la cour & de la riviere.

Le lendemain famedi, l'infurrection devint plus forte & plus alarmante. M. de Clarac prit le parti d'écrire au Maire, pour le prier de venir chez lui faire toutes les perquisitions qu'il jugeroit convenables, lui déclarant qu'il n'avoit que deux étrangers, avec lesquels il ne seroit pas fâché de faire connoissance. Cette lettre resta sans réponse comme la premiere; l'attroupement devint plus considérable, son attitude plus ménaçante, & la garde nationale entoura la grille du Château, comme si elle eût voulu en faire le siège.

M. de Clarac alla vers elle avec confiance; il y trouva le Maire & quelques autres Officiers municipaux, fans aucune marque distinctive; it les invita à vérifier les passe - ports des deux étrangers, il offrit de leur donner toute espece d'éclaircissement, il parla à tous avec la plus grande assection, mais il ne pût en arracher aucune parole satisfaisante, ni les engager à se retirer.

Dans cette dure position, il tentra dans son Château avec ses deux hôtes, sans savoir ce qu'ils avoient à espérer ou à craindre.

C'est alors que commencerent les excès qui furent le prélude de ceux qui devoient terminer cette fatale journée.

M. le Chevalier de la Valliere, Lieutenant de Vaisseau, chez lequel M. de Clarac avoit diné la veille, s'étant présenté à la grille du Château, la Garde Nationale l'arrêta, le maltraita, le renferma dans le Corps-de-Garde, où il auroit péri, si un Officier Municipal, qui le reconnut, ne lui eût menagé le moyen de prendre la fuite.

Vers les trois heures de l'après-midi, le fieur Planchon, qui commandoit la Garde Nationale dont il est Major, sit ranger sa troupe devant le Corps-de-Garde, passa dans les rangs pour distribuer de la poudre, sit amorcer les susils & marcha vers le Château au bruit du tambour, précédé des Officiers Municipaux, & suivi d'un Peuple immense, prêt à se livrer à tous les excès.

M. de Clarac étoit mouté dans fa chambre : on vint l'avertir que les Officiers Municipaux demandoient à le voir, & que tout alloit s'arranger.

Il descendit avec empressement; mais au sieu de trouver les Officiers Municipaux seuls, il les vit sans écharpe & accompagnés d'une foule de personnes armées: il se recria contre ce procédé, & remonta dans sa chambre pour prendre un pistolet carabiné, d'environ 7 pouces de longueur, chargé d'une balle, dans l'espoir d'empêcher au moins qu'on ne mît la main sur lui, comme il avoit à le craindre.

C'est avec cette foible arme, dont il tint toujours le bout baissé vers la terre, qu'il redescendit.

En le voyant approcher, la Garde Nationale fe forma en une espèce de demi-cercle, les armes hautes & prêtes à être mises en joue.

Il s'adressa au sieur Planchon avec sermeté, mais avec modération, & lui représenta qu'il auroit dû arrêter l'effervescence de sa troupe, & ne pas permettre qu'elle s'introduisit, sans nécessité & sans ordre, dans la maison d'un Citoyen paisible, qui ne devoit point s'attendre à cet asseront.

Des cris de fureur l'interrompirent, & il fut affailli d'une grêle de coups de fusil, dont heurensement il ne sur pas atteint. Il remra précipitamment dans sa maison, & s'y renserma avec ses deux hôtes.

Tout-à-coup & par un mouvement aussi rapide que la pensée, la troupe armée se répand autour du Château; l'air retenut de mille cris, à travers lesquels on ne distingue que ces mots de rage : seu, seu,

A cet horrible fignal, les hommes, les femmes chevelées, les enfans animés de la même fureur, apportent une quantité prodigieuse de pots de poudre, de résine & d'autres matières inflammables, destinées à rendre l'incendie plus prompt & plus terrible.

Confondus avec la troupe armée qui se livre à l'exécution de cet abominable projet, les uns lancent le seu par les senêtres du Château, les autres portent des farmens & des fagots. Quelques-uns abattent des charmilles du parc & arrachent les contre-vents du rès-de-chaussée, pour donner plus d'aliment & plus d'activité aux slammes, & d'autres se placent en sentinelle sur toutes les avenues, pour égorger les malheureux qui auroient pu essaye de sortir du château.

Cependant les flammes s'élevoient de toute part, Mille mains avides s'approprioient les meubles & les effets les plus précieux, & le feu dévoroit tout ce qui avoit échappé à la rapacité des incendiaires.

C'est vainement que M. de Clarac chercha à calmer leur rage. Il se présenta d'abord à une senêtre pour tâcher de les ramener à des sentimens de paix; leur réponse sut une décharge de coups de fusil.

Il est instruit par une servante, que ces sorcénés l'accusent d'avoir tiré un coup de pistolet; ill'envoie vers eux pour les assurer de la fausseté de cette accusation, leur déclarant qu'il le jure devant Dieu. Il consigne le même serment dans un billet qu'il leur jette par une senêtre; mais tout est inutile.

Il imagine alors de leur jetter tout l'argent & tout l'or qu'il avoit en fon pouvoir : ils le ramasserent, mais ils répondirent à ce biensait comme à tant d'autres, par des coups de fusil, par d'affreux

hurlemens, & par ce cri plus horrible encore: il faut mourir, il faut mourir.

M. de Clarac & ses deux infortunés compagnons, prêts à être écrasés à tout instant sous des ruines embrasées, se retirerent dans un souterrein, d'où ils entendoient s'écrouler sur leur tête les débris du château, tandis que le tambour de la garde nationale battoit la charge comme à l'attaque d'une place.

Ils entendirent aussi, pour comble d'horreur, cette horde de cannibales pousser vers le ciel des cris de joie, s'applaudir de leur affreuse victoire, danser autour de l'immense brasser que leurs coupables mains avoient allumé, & ne mêler d'autre douleur à leur barbare joie, que celle de n'être pas assurés que M. de Clarac ne respiroit plus.

Que n'ont-ils pas fait pour acquérir cette horrible certitude ? Ils ont eu recours à tous les moyens que la cruauté la plus raffinée peut suggérer aux ames les plus féroces. N'osant pas pour-fuivre leurs victimes dans le souterrein où ils soup-connoient qu'elles s'étoient résugiées, ils espérerent de les faire périr d'une mort d'autant plus affreuse, qu'elle devoit arriver par degrés.

Ils jetterent des bûches & des fagots embrasés dans le souterrein, & sirent brûler au bord de tous les soupiraux une grande quantité de soin & de paille mouillés, afin de les étouffer par cette épaisse vapeur.

Vers les deux heures après-minuit leur rage fembla fe rallentir; il y eut un moment de calme & de filence. M. d'Efcayrac crut qu'ils s'étoient retirés, & essaya d'échapper à leur fureur, en sortant du souterrein par une porte que les slammes venoient de consumer; mais ayant été apperçu, il reçut deux coups de sussil qui l'étendirent mort sur la place, & on entendit les deux assassins se disputer la gloire d'avoir porté le premier coup. Ils se hâterent de retirer du souterrein son cadavre sanglant, & ils ne témoignerent d'autre regret que celui de n'avoir pas pu tuer, du même coup, M. de Clarac, dont ils auroient voulu faire leur premiere victime.

Dans la fournaise où ils s'étoient précipités, presqu'étousses par des slots de sumée, ensevelis dans un tombeau anticipé, MM. de Clarac & Caminel n'attendoient plus que la mort, lorsque la voix attendrissante d'un domestique sidele vint frapper leur oreille, & apprendre à M. de Clarac, son maître, que la garde-nationale de Saint-Sulpice & de Lavaur avoit volé à son secours, & répondoit de sa vie.

On l'arrache du fouterrein, & il se jete avec confiance dans les bras de ses libérateurs. Rendu à la lumière, M. de Clarac croyoit pouvoir jouir de la liberté: il ne dissimulera pas, combien son ame a été déchirée, de se voir conduire d'abord au Corps-de-Garde de Buzet, avec six sussiliers, auxquels on avoit donné ordre de ne le laisser parler à personne, & ensuite dans les prisons de Toulouse, & d'avoir vu sa plus grande partie de son escorte, composée de ses assassims. Les humiliations qu'il a reçues dans toute la route, les dangers qu'il a courus auroient mis le comble à ses malheurs, sans le zèle vraiment patriotique de la Garde

Nationale de Saint-Sulpice & de Lavaur, à laquelle il s'empresse de rendre un hommage public de son estime & de sa reconnoissance.

Tels sont les saits dont M. de Clarac a cru devoir rendre compte au public, & son cœur est déjà soulagé, parce que la vérité commence à se faire jour à travers les nuages de la calomnie.

La fable du pistolet est absurde : le sieur Planchon l'a lui-même anéantie par sa déposition. Il a été blessé avec du plomb, & le pistolet étant carabiné - vissé ne pouvoit être chargé qu'à balle : il a été blessé pardevant, & il convient qu'il donnoit alors des ordres à sa troupe, tournant le dos à M. de Clarac. Aussi ne l'accuse-t-il pas.

A qui d'ailleurs espéroit-on de persuader, que M. de Clarac eût eu la folie d'opposer un pissolet à une troupe immense & armée, qu'il cherchoit à appaiser?

La vérité achevera de se manisester par l'information à laquelle il va être procédé sur la plainte de M. de Clarac, & son innocence lui fait espérer que les rôles seront bientôt renversés: la Justice ne soussirire pas plus long-temps que, victime de tant d'horreurs, il soit le sens accusé, poursuivi, décrété & détenu dans les sers, tandis que les coupables triomphent & insultent à ses malheurs.

Son ame slétrie par la douleur, s'ouvre entiérement à la consiance que lui inspire le génie particulier d'une ville qui, au milieu d'une agitation presque générale, a su se maintenir dans le calme, & attirer les étrangers dans son sein, tant par la douceur de ses mœurs, que par sa soumission aux Lois & à la Justice.